

04.03.2010 - 08:15 - LÉONIE LAFLAMME SAVOIE

Produits

Dossier fiscalité : le REER pour réaliser les projets à court terme des jeunes professionnels

Les jeunes professionnels peuvent avoir l'impression qu'investir dans un régime enregistré d'épargne retraite (REER) est fastidieux et ne leur rapportera pas grand-chose avant plusieurs années. Il est toutefois possible d'utiliser le REER pour réaliser des projets à court terme.

C'est simple : faites comprendre à vos jeunes clients qu'en investissant dans un REER, ils recevront un remboursement d'impôt qu'ils pourront investir directement dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

« Le CELI est beaucoup plus accessible et beaucoup plus souple, explique Danielle Coutlée, directrice Stratégies de vente et soutien chez RBC. Toutefois, si on investit seulement dans un CELI, on n'obtiendra pas de remboursement d'impôt. »

« Une fois placé dans un CELI, le remboursement d'impôt peut servir à financer un objectif bien précis : l'achat d'une part dans une entreprise, un voyage, une auto ou autre chose », ajoute-t-elle.

Or, les jeunes professionnels ont plus que jamais besoin d'être sensibilisés aux réalités de l'épargne. Selon un sondage réalisé pour le compte de RBC auprès de 503 jeunes professionnels canadiens âgés de 18 à 30 ans, plus d'un répondant sur quatre ne comprenaient pas les avantages qu'il y a à investir (10 %) ou ne voyaient carrément pas de bonne raison de commencer à le faire (16 %).

D'ailleurs, toujours selon le même sondage, moins d'un jeune professionnel sur dix a affirmé qu'il estimait avoir une excellente connaissance de la planification fiscale. Près de 80 % des répondants ont aussi soutenu qu'il était important d'en apprendre davantage sur les stratégies permettant de réaliser des économies d'impôt.

L'idéal est de commencer à épargner dans un REER dès le cégep ou l'université. Danielle Coutlée suggère de placer un très petit montant de côté chaque semaine ou chaque mois : « Dix dollars par semaine, c'est l'équivalent d'un billet de cinéma ou de deux magazines. Cette somme sera dépensée de toute façon, alors que dans un REER elle profitera et deviendra un montant assez intéressant d'ici que le client atteigne la mi-trentaine ».

« Ce sera peut-être ce qui lui permettra de se payer un deuxième voyage au Mexique à sa retraite ! » lance-t-elle à la blague.

Quelques trucs